

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION

CENTRE DE VACANCES ET DE LOISIRS

PLAN D'EAU DU COLOMBIER – ANSE

SAISON 2024

DOCUMENT A REMETTRE AU RESPONSABLE DE LA BAIGNADE

NOM DU CENTRE :

DATE DE LA RESERVATION :

NOM DU RESPONSABLE DU CENTRE :

NOM DU RESPONSABLE DE LA BAIGNADE :

NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS 6 ANS :

NOMBRE D'ENFANTS DE PLUS DE 6 ANS :

NOMBRE D'ENCADRANTS :

SURVEILLANT DE BAIGNADE : OUI - NON

DATE, NOM ET
SIGNATURE DU DEMANDEUR :

DATE, NOM ET SIGNATURE
DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION POUR LES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS

- La baignade se fait obligatoirement dans la zone de bain pendant les heures de surveillance.
- Le responsable du groupe doit signaler sa présence au responsable de la sécurité et respecter les consignes.
- Le responsable du groupe doit faire respecter le règlement, réguler la baignade.
- Le responsable du groupe doit s'assurer de l'encadrement réglementaire :

1 animateur pour 8 enfants de 6 ans et plus

1 animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans

Les animateurs sont avec les enfants dans l'eau s'ils se baignent ou au bord (6 ans et +), et obligatoirement dans l'eau pour les moins de 6 ans.